



VITAL'ACT-3S (Référentiel TLA 4.10)

INFORMATION

DESTINÉE AUX PRESCRIPTEURS REALISANT DES AVIS PONCTUELS

15 septembre 2017

Chers partenaires / utilisateurs

Ingenico Healthcare/e-ID informe ses partenaires et utilisateurs Prescripteurs, des modalités de création et de facturation des nouveaux actes NGAP (Cf. Convention Médicale 2016 – Fiche réglementaire 143 sur l'Avis ponctuel de consultant). Cette évolution réglementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle du **VITAL'ACT-3S**.

Les actes supports concernant la revalorisation des avis ponctuels de consultant sont :



- « APV », (Avis ponctuel de consultant du médecin en visite),
- « AVY », (Avis ponctuel de consultant réalisé par un psychiatre, neuropsychiatre ou neurologue en visite).
- « APC », (Avis ponctuel de consultant du médecin),
- « APU », (Avis ponctuel de consultant réalisé par les professeurs des Universités-praticiens hospitaliers),
- « APY », (Avis ponctuel de consultant réalisé par un psychiatre, neuropsychiatre ou neurologue),

Ces actes prennent effet le 1^{er} octobre 2017.

Ingenico Healthcare/e-ID vous présente ci-après un exemple de création et d'utilisation de l'acte « APV » qui concerne l'ensemble des prescripteurs en visite réalisant des avis ponctuels.

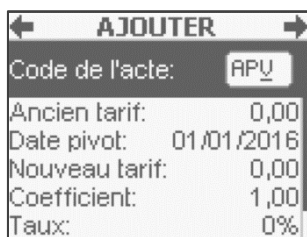
Nous proposons également aux utilisateurs Prescripteurs de retrouver les vidéos d'accompagnement concernant cette évolution réglementaire sur notre site internet <https://healthcare-eid.ingenico.com/> dans la rubrique « Support », sélectionnez « Pour les Professionnels de Santé ». Choisissez la version correspondante à votre **VITAL'ACT-3S**.

Comment faire ?

Pour **créer le nouvel acte APV** (par exemple), à partir de l'écran d'accueil « **INTRODUISEZ LA CARTE VITALE** », appuyez sur la touche « **■ ■ ■** », positionnez le curseur avec les touches « **HAUT** » et « **BAS** » sur « **Gestion des actes** »  puis validez avec la touche .



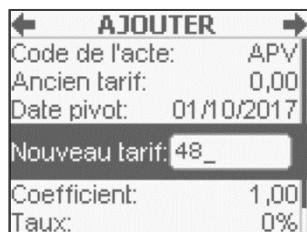
Sur « **Ajout nouvel acte** » appuyez sur la touche « **■ ■ ■** »



Renseignez le nom de **l'acte (APV)** à l'aide du clavier alphanumérique.



Renseignez la date pivot (1^{er} octobre 2017) à l'aide du clavier alphanumérique puis naviguez avec les touches « **HAUT** » et « **BAS** ». Laissez « **Ancien tarif** » à zéro.



Complétez le montant de l'acte selon votre spécialité à l'aide du clavier alphanumérique.

← AJOUTER →	
Code de l'acte:	APV
Ancien tarif:	0,00
Date pivot:	01/10/2017
Nouveau tarif:	48,00
Coefficient:	1,00
Taux:	70%

Le taux doit-être à 70% (saisie à partir du clavier alphanumérique).

← AJOUTER →	
Ancien tarif:	0,00
Date pivot:	01/10/2017
Nouveau tarif:	48,00
Coefficient:	1,00
Taux:	70%
Taux CRPCEN:	85%

Le taux CRPCEN doit être à 85 %. Validez avec la **touche verte** puis appuyez sur la touche 

← GESTION ACTES →	
Nouveaux actes	1/30

Modifier un acte	...
Afficher un acte	...
Modifier une indemnité	...
Modifier une majoration	...

L'**acte APV** a bien été créé (le montant n'apparaîtra qu'après le 1^{er} octobre 2017).

Sur l'écran de gestion des actes le nombre d'acte créé est comptabilisé (30 actes peuvent-être créés).



Attention : les modifications concernant les actes et les tarifs associés sont sous la responsabilité de l'utilisateur. Ces modifications doivent être conformes à la réglementation et aux exigences de l'Assurance Maladie. En cas de non-respect de la réglementation, l'utilisateur s'expose à un rejet de ses FSE.

Toutes ces manipulations sont à réaliser avec chacune des cartes CPS enregistrées dans le **VITAL'ACT-3S**.

L'ensemble des nouveaux actes applicables au 1^{er} octobre 2017 peut être créé avec un **Ancien tarif** à « 0,00€ » et une **Date pivot** saisie au « 01/10/2017 ».

Le tableau ci-dessous indique les autres paramètres à saisir pour la création de ces nouveaux actes :

	Motif de l'acte	Code de l'acte	Nouveau tarif	Coefficient	Taux	Taux CRPCEN
Nouveaux actes « clés »	Avis ponctuel de consultant du médecin	APC	48,00 €	1	70 %	85 %
	Avis ponctuel de consultant réalisé par les professeurs des Universités-praticiens hospitaliers	APU	69,00 €	1	70 %	85 %
	Avis ponctuel de consultant du médecin en visite	APV	48,00 €	1	70 %	85 %
	Avis ponctuel de consultant réalisé par un psychiatre neuropsychiatre ou neurologue	APY	60,00 €	1	70 %	85 %
	Avis ponctuel de consultant réalisé par un psychiatre, neuropsychiatre ou neurologue en visite	AVY	60,00 €	1	70 %	85 %

Une fois qu'un nouvel acte est créé (ex : APV), son association avec un ancien acte secondaire (ex : MD) est possible sur un TLA en **version 4.10** en validant la proposition de forçage de la FSE. Cette association est cependant bloquée au niveau applicatif pour les TLA en **version 3.30** et nécessite une modification des tables réglementaires (voir le document dédié à cette version).

Un exemple de facturation sur un **VITAL'ACT-3S 4.1x** est détaillé ci-dessous.

Exemple de facturation de l'acte APV après le 1^{er} octobre 2017



À partir de l'écran « **INTRODUISEZ LA CARTE VITALE** », insérez la Carte Vitale de votre patient.



L'écran « **Acte isolé** » apparaît, appuyez sur la touche 



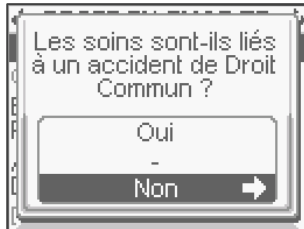
Le **VITAL'ACT-3S** lit la carte Vitale.




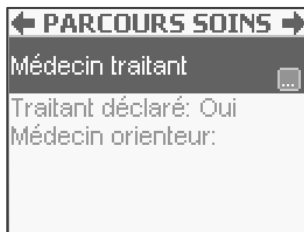
Choisissez le bénéficiaire des soins puis appuyez sur la touche 



Modifiez, s'il y a lieu la prise en charge puis appuyez sur la touche « **■ ■ ■** » pour confirmer la prise en charge.



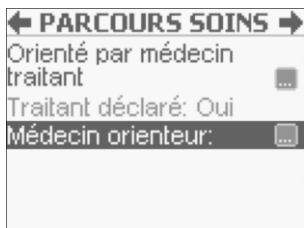
Confirmez si cela concerne un accident de Droit Commun en sélectionnant **oui** ou **non** à l'aide des touches « **HAUT** » et « **BAS** » puis validez avec la touche 



Renseignez le « **Parcours de Soins** » et validez avec la touche 



Renseignez le choix concernant le parcours de soin (contexte présent, orienté par le Médecin Traitant).



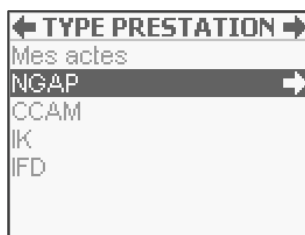
Appuyez sur la touche « **...** » pour sélectionner ou créer le Médecin orienteur.



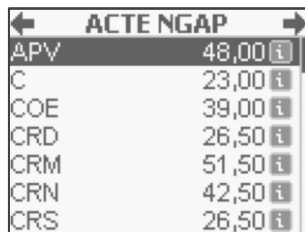
Sélectionnez le Médecin orienteur avec la flèche (haut ou bas) ou appuyez sur la touche « **...** » pour créer un nouveau Médecin orienteur.



Renseignez la prise en charge tiers payant et validez avec la touche



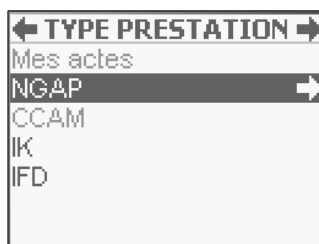
Choisissez la prestation puis validez avec la touche



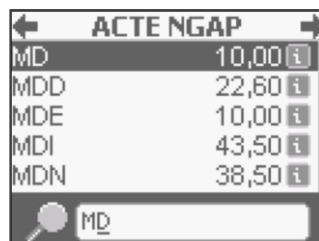
Sélectionnez l'acte à facturer puis validez avec la touche



Sélectionnez « **Ajouter une prestation** » à l'aide des touches « **HAUT** » et « **BAS** » puis appuyez sur la touche « **■ ■ ■** ».




Sélectionnez « **NGAP** » à l'aide des touches « **HAUT** » et « **BAS** » puis validez avec la touche



Sélectionnez « **MD** » via les touches « **HAUT** » et « **BAS** » ou à partir du clavier alphanumérique. Validez avec la touche




Vérifiez les actes saisis. Si tout est correct, validez avec la touche .

Le point d'exclamation indique que la facture nécessite un forçage avant la sécurisation. Pour consulter le détail appuyez sur la touche « + ».



Validez le forçage en appuyant sur la touche « ■■■ ».



Sélectionnez votre choix à l'aide des touches « HAUT » et « BAS » et validez avec la touche .



Le **VITAL'ACT-3S** fait le contrôle de la CPS.



Cet écran apparaît avant la confirmation de la sécurisation de la facture.



La facture est sécurisée. À partir de cette étape, vous pouvez consulter la quittance de votre facture en appuyant sur la **touche « + »**

Détail de la quittance

Paiement	
- Total:	58,00
- A payer:	17,40

Remboursement	
- Caisse:	40,60

Facture	
Facture n° 357-000002	
Datée du: 03/10/2017	

Actes effectués	
APV+MD	

Consultez le contenu de votre facture en parcourant la quittance à l'aide des touches « **HAUT** » et « **BAS** ».

En vous remerciant pour votre confiance.

L'équipe Support Client
Ingenico Healthcare/e-ID
